

panorapresse.ouest-france.fr

Humiliations, insultes... Près d'Elbeuf, un animateur mis à pied pour comportements inappropriés

~4 minutes



L'animateur mis à pied intervenait sur le temps périscolaire méridien à l'école Goscinny. | Paris Normandie

INFO PN. Par mesure conservatoire, la Ville de [Cléon](#) a mis à pied un animateur qui intervenait sur le temps périscolaire à l'école élémentaire René-Goscinny. Une plainte a été déposée.

Ce sera à l'enquête de faire toute la lumière sur cette affaire qui inquiète les parents d'élèves et la municipalité de [Cléon](#) depuis une semaine. Un animateur, employé par la Ville pour intervenir sur le temps périscolaire à l'école élémentaire René-Goscinny, a été mis à pied le lundi 15 décembre 2025, après qu'une trentaine d'écoliers ont rapporté des comportements inappropriés.

« Ce n'est pas une histoire de mœurs et il n'est pas question d'atteintes sexuelles, appuie d'entrée Rosario Tarsia, adjoint au maire, chargé notamment de l'Éducation et de la Jeunesse. L'animateur est, jusqu'à preuve du contraire, présumé innocent. Sa mise à pied, pour quatre mois, est une mesure conservatoire, pour les enfants mais aussi pour lui. »

Brimades et prosélytisme religieux

Lors de la réunion organisée par la Ville avec les parents d'élèves, jeudi en fin de journée, certains esprits se sont échauffés. « Nous comprenons la colère et l'inquiétude des parents, poursuit l'élu. C'est pourquoi nous avons agi rapidement. »

« Dès que nous avons eu ces informations, notre objectif a été que cet animateur n'ait plus aucun contact avec les enfants. »

Le signalement est arrivé en mairie vendredi 12 décembre 2025 via la direction de l'établissement

scolaire. Les enfants de plusieurs classes, qui s'exprimaient par écrit dans le cadre du Conseil des élèves trimestriel, venaient de rapporter « des faits de visionnage sur téléphone portable de vidéos totalement inappropriées, des punitions collectives sans objectif pédagogique, des humiliations et des insultes, des comportements malveillants et des faits de prosélytisme religieux », selon la Ville de [Cléon](#).

Une plainte déposée

« Dès que nous avons eu ces informations, notre objectif a été que cet animateur n'ait plus aucun contact avec les enfants », reprend Rosario Tarsia. Lundi 15 décembre, l'arrêté de suspension de quatre mois « sanction maximum autorisée par la loi », a été signé. La police municipale a notifié la suspension à l'agent avec effet immédiat. « Cet animateur travaillait précédemment pour l'ex [Sillage](#) et nous n'avions connaissance d'aucun problème le concernant », ajoute l'adjoint.

Mardi 16 décembre, la ville a effectué un signalement officiel au Procureur de la République. Parallèlement, les familles ont été conviées à une réunion d'information jeudi 18, jour où une plainte a été déposée auprès du commissariat d'[Elbeuf](#) par Rosario Tarsia pour le compte de la collectivité.

Un soutien aux parents

La Ville a aussi sollicité l'association L'Enfant bleu (joignable au 01 56 56 62 62), spécialisée dans l'accompagnement des enfants victimes, afin d'apporter un soutien en cas de besoin. Le numéro d'urgence 119 est également à la disposition des parents pour bénéficier d'une écoute et d'un accompagnement.

Un cabinet indépendant, par souci de transparence et d'objectivité, a été mandaté pour réaliser une enquête administrative. Ses conclusions sont attendues au premier trimestre 2026. À l'issue de cette enquête, une procédure disciplinaire pourra être engagée. Une enquête préliminaire judiciaire est également en cours.